



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 29 mars 2017 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 22 mars 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Isabelle Baltus, David Le Doussal, Gérard Jambou, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau (jusqu'à 20h40), Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Serge Nilly

Pouvoirs :

Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon
Manuel Pottier a donné pouvoir à Michaël Quernez
Géraldine Chereau a donné pouvoir à Géraldine Guet
Stéphanie Mingant a donné pouvoir à Danièle Kha
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot (à partir de 20h40)
Cindy Le Hen a donné pouvoir à Isabelle Baltus
Yvette Bouguen a donné pouvoir à Martine Brézac

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

24. PUBLICATION DE L'EXPOSITION « URSULUMES » YANN KERSALÉ DU 27 MAI AU 8 OCTOBRE 2017, A LA CHAPELLE DES URSULINES ET LA MAISON DES ARCHERS : PRE-ACHAT ET PRIX DE VENTE AU PUBLIC

Exposé :

La Ville de Quimperlé organise **du 27 mai au 8 octobre 2017** une exposition portée par l'artiste Yann Kersalé, plasticien de la lumière: « Ursulumes ».

L'exposition sera accompagnée d'une publication aux éditions Bernard Chauveau - format 24 x 25 cm, 250 pages, 250 illustrations. Il s'agit d'un « beau livre » publié à l'occasion de l'exposition, une monographie rétrospective dont la présentation de projets inédits réalisée en étroite collaboration avec l'artiste.

C'est un parcours à travers tous les champs que recouvre son œuvre : expéditions, paysages naturels et urbains, architectures et objets. Ses réalisations dans le monde entier sont représentées, notamment Quimperlé, dont le « Chemin bleu » ou « Ursulumes ».

La Ville de Quimperlé s'engage à acquérir une partie des ouvrages à prix éditeur comme suit :

- Publication « Yann Kersalé » : 290 exemplaires à 26 € l'exemplaire

Il est proposé que cette publication soit vendue par la Ville de Quimperlé à la Chapelle des Ursulines et à la Maison des Archers au prix public comme suit :

- Publication « Yann Kersalé » : 37 € l'exemplaire

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à faire l'acquisition en pré-achat auprès des éditions Bernard Chauveau de 290 exemplaires de la publication « Yann Kersalé » à 26 €, soit pour un montant de 7540 € TTC
- de fixer le tarif suivant de vente des publications :
 - Publication « Yann Kersalé » : 37 € l'exemplaire

Avis favorable de la commission Culture et patrimoine du 14 mars 2017

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 22 mars 2017

Décision : après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité (1 abstention)



Pour expédition conforme
Le MAIRE,
Michael QUERNEZ.